

Covéa Aqua

Part A : FR0013312667

Part I : FR0013312675

Part N : FR0013480753

Covéa Aeris

Part A : FR0013312659

Part I : FR0013312642

Part N : FR0013480761

Covéa Terra

Part A : FR0013312717

Part I : FR0013312733

Part N : FR0013480720

Covéa Solis

Part A : FR0013312709

Part I : FR0013312683

Part N : FR0013480738

Covéa Solis

Part A : FR0013312709

Part I : FR0013312683

Part N : FR0013480738

Covéa Actions Solidaires

Part C : FR0010535625

Part P : FR0010547844

Covéa Flexible ISR

Action C : FR0000002164

Action N : FR0013480746

NOTE D'INFORMATION

Paris, le 23/12/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) ou action(s) de l'un des organismes de placement collectif (OPC) de Covéa Finance mentionnés ci-dessus et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Par la présente note, nous vous informons que des modifications ont été apportées dans la documentation réglementaire de votre OPC.

Ces modifications, entrant en vigueur le 27 décembre 2024, vous sont développées ci-après :

1. Mise à jour du processus de sélection extra-financier des titres conformément au référentiel du label ISR en vigueur au 1^{er} mars 2024

Covéa Aqua

Part A : FR0013312667

Part I : FR0013312675

Part N : FR0013480753

Covéa Flexible ISR

Action C : FR0000002164

Action N : FR0013480746

Covéa Terra

Part A : FR0013312717

Part I : FR0013312733

Part N : FR0013480720

Covéa Solis

Part A : FR0013312709

Part I : FR0013312683

Part N : FR0013480738

Dans le cadre de l'évolution du référentiel du label ISR, les prospectus, DIC, et annexes précontractuelles SFDR des OPC mentionnés ci-dessus sont mis à jour. Les évolutions sont les suivantes :

- Evolution du taux de sélectivité de 20% à 25% ;
- Ajout des sociétés, activité et projets exclus par le référentiel du label ISR ;
- Ajout de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) ;

- Mise à jour du processus de sélection extra-financier ;
- Ajout d'un engagement de surperformance sur deux indicateurs concernant les PAI, comme suit :

OPC	Indicateur de surperformance (Pilier E)	Indicateur de surperformance (Pilier G)
Covéa Aqua	Ratio de déchets non recyclés	Mixité au sein des organes de gouvernance
Covéa Terra	Ratio de déchets non recyclés	Mixité au sein des organes de gouvernance
Covéa Solis	Intensité carbone	Mixité au sein des organes de gouvernance
Covéa Flexible ISR	Intensité GES	Mixité au sein des organes de gouvernance

2. Ajout d'un seuil minimal d'investissements durables

Les annexes précontractuelles SFDR des OPC sont mises à jour, présentant désormais les seuils d'investissements durables minimaux dans le tableau ci-après. En fonction de l'OPC concerné, ces investissements pourront avoir un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

OPC	Seuils d'investissements durables	Alignement sur la taxinomie de l'UE
Covéa Aqua	50%	Non
Covéa Terra	50%	Oui
Covéa Solis	50%	Oui
Covéa Aeris	50%	Non
Covéa Flexible ISR	20%	Non
Covéa Actions Solidaires	20%	Oui

3. Non-renouveaulement du label ISR

Dans le cadre de la réorganisation de sa gamme OPC, nous vous informons que Covéa Finance a pris la décision de ne pas renouveler l'adhésion des fonds Covéa Aeris et Covéa Actions Solidaires au label ISR. En conséquence, la stratégie d'investissement est mise à jour sur les points suivants :

- Suppression du taux de sélectivité de 20% ;

- Suppression des indicateurs de surperformance extra financiers ;
- Suppression de toute mention à la stratégie ISR.

4. Mise à jour de l'approche thématique des fonds verts

Covéa Aqua	Part A : FR0013312667 Part I : FR0013312675 Part N : FR0013480753
Covéa Aeris	Part A : FR0013312659 Part I : FR0013312642 Part N : FR0013480761
Covéa Terra	Part A : FR0013312717 Part I : FR0013312733 Part N : FR0013480720
Covéa Solis	Part A : FR0013312709 Part I : FR0013312683 Part N : FR0013480738

Nous vous informons que l'appréciation du lien avec la thématique de chacun des fonds susmentionnés ne fera plus l'objet d'une notation à compter du 27/12/2024.

Ces modifications entreront en vigueur le 27 décembre 2024.

Ces modifications n'impactent pas le profil de risque de l'OPC.

Informations pratiques :

Les documents d'information clé pour l'investisseur (DIC), le prospectus et le règlement/les statuts modifiés de votre OPC seront disponibles à compter du 27 décembre 2024.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.